



ÖKK

L'offre ÖKK 2011

Les paquets d'assurances attrayants

ÖKK FAMILY

Le paquet d'assurance avantageux pour toute la famille qui attache de l'importance à la prévention, à la médecine alternative et à des prestations confortables en cas d'accouchement.

ÖKK FAMILY FLEX

Le paquet d'assurance flexible pour les enfants et les adultes, qui permet de choisir la division au moment d'entrer à l'hôpital (demi-privé, chambre à un et à deux lits Confort, division commune).

ÖKK STANDARD

Le complément optimal aux prestations de l'assurance de base avec pleine couverture en division commune d'un hôpital en Suisse.

ÖKK CONFORT

La variante d'assurance qui garantit la sphère privée. Dans une chambre à un ou à deux lits, dans l'un de nos hôpitaux conventionnés (AG, AR, BE, BL, FR, GR, JU, LU, NW, OW, SG, SO et SZ).

ÖKK FLEX

Restez flexible et décidez-vous en fonction de la situation. Choisissez la division au moment d'entrer à l'hôpital (privé, demi-privé, chambre à un et à deux lits Confort, division commune).

ÖKK DEMI-PRIVÉ

L'assurance qui satisfait aux exigences plus élevées: traitement médical et séjour hospitalier en division demi-privée.

ÖKK PRIVÉ

Choisissez l'assurance confortable: assuré en privé dans les hôpitaux en Suisse et, en cas d'urgence, aussi à l'étranger.

ÖKK GLOBAL

Appréciez le confort partout et en tout temps: pleine couverture en division privée d'un hôpital dans le monde entier.

AUTRES ASSURANCES:

- ÖKK SALTO pour les jeunes adultes, qui comprend le traitement médical, le traitement hospitalier et une assurance voyages
 - ÖKK CAPITAL-RISQUE ACCIDENT comble les lacunes d'assurance en cas d'invalidité et de décès par suite d'accident
 - ÖKK CAPITAL-RISQUE MALADIE comble les lacunes d'assurance en cas d'invalidité et de décès par suite de maladie
 - ÖKK DENTAL verse des contributions généreuses pour les traitements dentaires, la prophylaxie et le contrôle
 - ÖKK TOURIST garantit une sécurité en cas d'urgence dans le monde entier durant les voyages
 - ÖKK COMPENSA couvre la perte de gain en cas d'incapacité de travail
 - ÖKK PRIVÉ ACCIDENTS offre une couverture de première qualité dans le monde entier en cas d'accident
 - ÖKK PROTECT est votre protection juridique de patient et en matière de santé
 - ÖKK MONDIAL propose des paquets d'assurances internationaux pour les frontaliers et les personnes domiciliées à l'étranger
-

Des avantages pour ceux qui se soucient des coûts

ÖKK CASAMED – ETRE BIEN ASSURE TOUT EN VEILLANT AUX COUTS

Les paquets d'assurance ÖKK peuvent aussi être conclus dans les variantes ÖKK CASAMED (système de médecin de famille et HMO). Vous économisez jusqu'à 15%.

Les variantes:

- ÖKK CASAMED 24: face à un problème de santé ou si vous avez des questions se rapportant à la santé, vous appelez tout d'abord toujours Callmed 24. L'équipe médicale vous conseille et fixe les étapes à suivre. Si un traitement s'avère nécessaire, vous êtes immédiatement envoyé chez un médecin ou un spécialiste. Exceptions: vous pouvez consulter directement l'ophtalmologue et le gynécologue.
- ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE: votre premier interlocuteur est toujours votre médecin de famille que vous avez choisi sur la liste des médecins de famille de ÖKK. Si un traitement par un spécialiste s'avère nécessaire, votre médecin vous envoie immédiatement chez ce praticien. Exceptions: vous pouvez consulter directement le pédiatre, l'ophtalmologue et le gynécologue.
- ÖKK CASAMED HMO: adressez-vous tout d'abord toujours à votre médecin du centre HMO. Si un traitement par un spécialiste s'avère nécessaire, vous êtes immédiatement envoyé chez ce praticien. Exceptions: vous pouvez consulter directement le pédiatre, l'ophtalmologue et le gynécologue.

FRANCHISE ANNUELLE A OPTION

En augmentant la franchise annuelle, vous économisez chaque mois jusqu'à 44% sur les primes de ÖKK BASE (assurance de base). Choisissez parmi les variantes possibles:

- Adultes: CHF 300 CHF 500 CHF 1'000 CHF 1'500 CHF 2'000 CHF 2'500
- Enfants: CHF 0 CHF 200 CHF 400 CHF 600

En optant pour une franchise annuelle dans l'assurance d'hospitalisation COMBI, les adultes économisent encore plus de primes:

- avec une franchise annuelle de 2'000 francs, vous économisez de 20% à 30% sur la prime
 - avec une franchise annuelle de 5'000 francs, vous économisez de 40% à 50% sur la prime
- Dans les assurances d'hospitalisation ÖKK COMBI (sauf celle prévoyant une franchise annuelle), vous pouvez de plus choisir une variante prévoyant un rabais en cas de non-recours aux prestations.

AVANTAGES POUR LES FAMILLES:

- Jusqu'à 80% de rabais sur ÖKK BASE (assurance de base) pour les enfants de moins de 18 ans
- Jusqu'à 50% de rabais familial sur ÖKK FAMILY et ÖKK FAMILY FLEX pour les enfants et les adolescents jusqu'à 25 ans
- Assurances complémentaires gratuites dès le 3e enfant
- Primes gratuites pour l'enfant durant le mois de sa naissance

Attendez plus

Le contact personnel avec nos clientes et nos clients est essentiel pour nous. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller et vous présenter notre vaste palette de produits. Nous recherchons ensemble la solution qui sera la meilleure pour vous et vous prêtons main-forte lorsque votre situation se modifie. Recourez également aux conseils médicaux, 24 heures sur 24, au numéro 0844 655 655. Ce service téléphonique est à disposition de toute notre clientèle.

Aperçu des prestations – Paquets d'assurances ÖKK 2011

Domaine de prestations	Description des prestations	Assurance de base ÖKK BASE selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal)
Traitement médical	Traitement par des médecins et chiropraticiens Thérapies et analyses reconnues sur ordonnance médicale	Canton de résidence et lieu de travail Conseils médicaux 24 heures sur 24 au numéro 0844 655 655
	Vasectomie et stérilisation en ambulatoire ou en milieu hospitalier	
Médicaments	Médicaments sur ordonnance médicale	Selon liste des médicaments et des spécialités
Hôpital	Traitement et séjour selon une liste cantonale des hôpitaux	Division commune selon la liste des hôpitaux du canton de résidence
	Rooming-in (accompagner l'enfant ou l'emmener avec soi durant la nuit)	
Cas d'urgence à l'étranger	Traitement médical	Jusqu'au double du tarif du canton de résidence, dans l'UE selon les accords bilatéraux
	Hôpital	Jusqu'au double du tarif de la division commune du canton de résidence, dans l'UE selon les accords bilatéraux
Médecine alternative	Traitement de la médecine alternative par des médecins et des thérapeutes RME	Acupuncture pratiquée par des médecins reconnus
	Traitement par d'autres thérapeutes qualifiés	
	Remèdes naturels	
Prévention	Examen gynécologique préventif	Un examen tous les 3 ans
	Check-up	
	Vaccinations	Selon l'ordonnance sur les prestations
	Compte «santé» Secteurs famille, alimentation, mouvement, autre prévention	
Lunettes et lentilles de contact	Verres de lunettes et lentilles de contact	
	Correction de la vision au laser	
Transport, actions de recherche et de sauvetage	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou rapatriement en Suisse	50 %, jusqu'à CHF 500.– par année (transport)
	Actions de sauvetage et de dégagement	50 %, jusqu'à CHF 5'000.– par année (sauvetage)
	Actions de recherche	
Maternité	Cours de préparation à l'accouchement et gymnastique post-natale	CHF 100.– uniquement préparation à l'accouchement chez des sages-femmes
	Accouchement dans un hôpital et une maison de naissance selon une liste cantonale des hôpitaux	Division commune selon la liste des hôpitaux du canton de domicile
	Accouchement dans une maison de naissance reconnue mais ne figurant pas sur une liste cantonale des hôpitaux	
	Aide familiale après un accouchement à l'hôpital Aide familiale après un accouchement ambulatoire ou à domicile	
	Indemnité d'allaitement	
Cures	Cures balnéaires et de convalescence	Traitement médical
	Cures de convalescence, séjour	
	Cure balnéaire, séjour	CHF 10.– par jour, jusqu'à 21 jours par an
	Stations thermales (sur ordonnance médicale)	
Soins à domicile	Soins à domicile	Examen, traitement, soins
	Aide ménagère	
	Aide ménagère en cas de garde d'un enfant	
Traitement dentaire	Traitement par des médecins-dentistes	Maladie du système de la mastication, accident dentaire
	Examen de contrôle et prophylaxie	
	Traitement d'orthodontie pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans, au tarif LAMal	
	Extraction de dents de sagesse	

LAMal = Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Année = Année civile

Les versements de prestations sont régis par les Conditions générales d'assurance (CGA, édition selon police)

ÖKK FAMILY	ÖKK FAMILY FLEX
90 % chez des médecins reconnus par la LAMal en Suisse	90 % chez des médecins reconnus par la LAMal en Suisse
50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année	50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année
90 %, médicaments hors liste	90 %, médicaments hors liste
Division commune en Suisse	Divisions demi-privée, Confort chambre à un et à deux lits, commune en Suisse Participation aux frais par année: Demi-privé: 15%, jusqu'à CHF 1'500.– Confort 10%, bis CHF 200.– Spécial familles: par famille (personnes vivant dans le même ménage) au maximum CHF 3'000.–
90 %, jusqu'à CHF 100.– par jour	100%
Division commune d'un hôpital jusqu'à 1 année	Divisions demi-privée, Confort chambre à un et à deux lits, commune Participation aux frais par année: Demi-privé: 15%, jusqu'à CHF 1'500.– Confort: 10%, jusqu'à CHF 200.– Spécial familles: par famille (personnes vivant dans le même ménage) au maximum CHF 3'000.–
70 %, jusqu'à CHF 10'000.– par année	70 %, jusqu'à CHF 10'000.– par année
50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année	50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année
90 %	90 %
90 % d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base	90 % d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base
90 %, jusqu'à CHF 300.–, si assurance de base deux années sans prestations	90 %, jusqu'à CHF 300.– par période de 3 années
50 %, jusqu'à CHF 200.– par année du compte «santé», secteur famille	50 %, jusqu'à CHF 200.– par année du compte «santé», secteur famille
50 %, jusqu'à CHF 200.– par secteur, jusqu'à CHF 500.– pour tous les secteurs par année	50 %, jusqu'à CHF 200.– par secteur, jusqu'à CHF 500.– pour tous les secteurs par année
CHF 200.– par année	CHF 200.– par année
CHF 50'000.– par année, participation de CHF 100.– par cas	CHF 50'000.– par année, participation de CHF 100.– par cas
CHF 20'000.– par année	CHF 20'000.– par année
CHF 200.– par accouchement	CHF 200.– par accouchement
Divisions Confort chambre à deux lits, chambre familiale et commune en Suisse dans un hôpital selon liste de ÖKK (hôpitaux publics)	Divisions demi-privée, Confort chambre à un et à deux lits, chambre familiale et commune en Suisse dans un hôpital selon liste de ÖKK (hôpitaux publics) Participation aux frais par année: Demi-privé: 15 %, jusqu'à CHF 1'500.– Demi-privé, chambre familiale: 15 %, jusqu'à CHF 1'500.– Spécial familles: par famille (personnes vivant dans le même ménage) au maximum CHF 3'000.–
90 %, jusqu'à CHF 1'000.– par accouchement	90 %, jusqu'à CHF 1'000.– par accouchement
CHF 100.– par jour, jusqu'à CHF 700.– par année CHF 100.– par jour, jusqu'à CHF 1'200.– par année	CHF 100.– par jour, jusqu'à CHF 700.– par année CHF 100.– par jour, jusqu'à CHF 1'200.– par année
CHF 250.–	CHF 250.–
CHF 40.– par jour, jusqu'à 21 jours par année	CHF 40.– par jour, jusqu'à 21 jours par année
CHF 10.– par jour, jusqu'à 21 jours par année	CHF 10.– par jour, jusqu'à 21 jours par année
50 %, jusqu'à 12 entrées par année	50 %, jusqu'à 12 entrées par année
Jusqu'à CHF 50.– par jour, jusqu'à CHF 1'000.– par année Jusqu'à CHF 100.– par jour, jusqu'à CHF 2'000.– par année	Jusqu'à CHF 50.– par jour, jusqu'à CHF 1'000.– par année Jusqu'à CHF 100.– par jour, jusqu'à CHF 2'000.– par année
CHF 60.– par année (pour les enfants et les adolescents de moins de 25 ans)	CHF 60.– par année (pour les enfants et les adolescents de moins de 25 ans)
70 %	70 %
90 %	90 %

ÖKK STANDARD comprend ÖKK OPTIMA + COMBI GÉNÉRAL	ÖKK CONFORT comprend ÖKK OPTIMA + COMBI CONFORT
90 % chez des médecins reconnus par la LAMal en Suisse	90 % chez des médecins reconnus par la LAMal en Suisse
50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année	50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année
70 %, médicaments hors liste	70 %, médicaments hors liste
Division commune en Suisse	Division commune, Confort chambre à un ou à deux lits en Suisse Hôpitaux conventionnés dans les cantons AG, AR, BE, BL, FR, GR, JU, LU, NW, OW, SG, SO et SZ.
50 %, jusqu'à CHF 50.– par jour	50 %, jusqu'à CHF 50.– par jour
100 %	100 %
Division commune d'un hôpital	Division commune d'un hôpital
70 %, jusqu'à CHF 3'000.– par année	70 %, jusqu'à CHF 3'000.– par année
50 %, jusqu'à CHF 500.– par année	50 %, jusqu'à CHF 500.– par année
70 %	70 %
90 % d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base	90 % d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base
90 %, jusqu'à CHF 300.– par année	90 %, jusqu'à CHF 300.– par année
90 %, jusqu'à CHF 200.– par année	90 %, jusqu'à CHF 200.– par année
50 %, jusqu'à CHF 200.– par secteur, jusqu'à CHF 400.– pour tous les secteurs (sans le secteur famille) par année	50 %, jusqu'à CHF 200.– par secteur, jusqu'à CHF 400.– pour tous les secteurs (sans le secteur famille) par année
CHF 150.– par année	CHF 150.– par année
CHF 55'000.– par année, participation de CHF 100.– par cas	CHF 55'000.– par année, participation de CHF 100.– par cas
CHF 20'000.– par année	CHF 20'000.– par année
CHF 100.– par accouchement	CHF 100.– par accouchement
Division commune en Suisse	Division commune, Confort chambre à un ou à deux lits en Suisse Hôpitaux conventionnés dans les cantons AG, AR, BE, BL, FR, GR, JU, LU, NW, OW, SG, SO et SZ
90 %, jusqu'à CHF 1'000.– par accouchement	90 %, jusqu'à CHF 1'000.– par accouchement
CHF 40.– par jour, jusqu'à CHF 560.– par année CHF 60.– par jour, jusqu'à CHF 840.– par année	CHF 40.– par jour, jusqu'à CHF 560.– par année CHF 60.– par jour, jusqu'à CHF 840.– par année
CHF 150.–	CHF 150.–
CHF 40.– par jour, jusqu'à 21 jours par année	CHF 40.– par jour, jusqu'à 21 jours par année
CHF 10.– par jour, jusqu'à 21 jours par année	CHF 10.– par jour, jusqu'à 21 jours par année
50 %, jusqu'à 12 entrées par année	50 %, jusqu'à 12 entrées par année
CHF 20.– par jour, jusqu'à CHF 280.– par année CHF 40.– par jour, jusqu'à CHF 560.– par année	CHF 20.– par jour, jusqu'à CHF 280.– par année CHF 40.– par jour, jusqu'à CHF 560.– par année
CHF 60.– par année (pour les enfants et les adolescents de moins de 25 ans)	CHF 60.– par année (pour les enfants et les adolescents de moins de 25 ans)
70 %, jusqu'à CHF 5'000.–	70 %, jusqu'à CHF 5'000.–
90 %	90 %

Aperçu des prestations – Paquets d'assurances ÖKK 2011

Domaine de prestations	Description des prestations	Assurance de base ÖKK BASE selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal)
Traitement médical	Traitement par des médecins et chiropraticiens Thérapies et analyses reconnues sur ordonnance médicale	Canton de résidence et lieu de travail Conseils médicaux 24 heures sur 24 au numéro 0844 655 655
	Vasectomie et stérilisation en ambulatoire ou en milieu hospitalier	
Médicaments	Médicaments sur ordonnance médicale	Selon liste des médicaments et des spécialités
Hôpital	Traitement et séjour selon une liste cantonale des hôpitaux	Division commune selon la liste des hôpitaux du canton de résidence
	Rooming-in (accompagner l'enfant ou l'emmener avec soi durant la nuit)	
Cas d'urgence à l'étranger	Traitement médical	Jusqu'au double du tarif du canton de résidence, dans l'UE selon les accords bilatéraux
	Hôpital	Jusqu'au double du tarif de la division commune du canton de résidence, dans l'UE selon les accords bilatéraux
Médecine alternative	Traitement de la médecine alternative par des médecins et des thérapeutes RME	Acupuncture pratiquée par des médecins reconnus
	Traitement par d'autres thérapeutes qualifiés	
	Remèdes naturels	
Prévention	Examen gynécologique préventif	Un examen tous les 3 ans
	Check-up	
	Vaccinations	Selon l'ordonnance sur les prestations
	Compte «santé» Secteurs famille, alimentation, mouvement, autre prévention	
Lunettes et lentilles de contact	Verres de lunettes et lentilles de contact	
	Correction de la vision au laser	
Transport, actions de recherche et de sauvetage	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus pro- che ou rapatriement en Suisse	50 %, jusqu'à CHF 500.– par année (transport)
	Actions de sauvetage et de dégagement	50 %, jusqu'à CHF 5'000.– par année (sauvetage)
	Actions de recherche	
Maternité	Cours de préparation à l'accouchement et gymnastique post- natale	CHF 100.– uniquement préparation à l'accouchement chez des sages-femmes
	Accouchement dans un hôpital et une maison de naissance selon une liste cantonale des hôpitaux	Division commune selon la liste des hôpitaux du canton de domicile
	Accouchement dans une maison de naissance reconnue mais ne figurant pas sur une liste cantonale des hôpitaux	
	Aide familiale après un accouchement à l'hôpital Aide familiale après un accouchement ambulatoire ou à do- micile	
	Indemnité d'allaitement	
Cures	Cures balnéaires et de convalescence	Traitement médical
	Cures de convalescence, séjour	
	Cure balnéaire, séjour	CHF 10.– par jour, jusqu'à 21 jours par an
	Stations thermales (sur ordonnance médicale)	
Soins à domicile	Soins à domicile	Examen, traitement, soins
	Aide ménagère	
	Aide ménagère en cas de garde d'un enfant	
Traitement dentaire	Traitement par des médecins-dentistes	Maladie du système de la mastication, accident dentaire
	Examen de contrôle et prophylaxie	
	Traitement d'orthodontie pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans, au tarif LAMal	
	Extraction de dents de sagesse	

LAMal = Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Année = Année civile

Les versements de prestations sont régis par les Conditions générales d'assurance (CGA, édition selon police)

ÖKK FLEX

comprend ÖKK PREMIUM + COMBI FLEX

90 % chez des médecins en Suisse et à l'étranger

50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année

90 %, médicaments hors liste

Divisions privée, demi-privée, Confort chambre à un et à deux lits, commune en Suisse
 Participation aux frais par année:
 Privé: 25 %, jusqu'à CHF 4'500.–
 Demi-privé: 15 %, jusqu'à CHF 1'500.–
 Confort: 10 %, jusqu'à CHF 200.–
 Spécial familles (personnes vivant dans le même ménage): au maximum CHF 4'500.–

50 %, jusqu'à CHF 50.– par jour

100 %

Divisions privée, demi-privée, Confort chambre à un et à deux lits, commune
 Participation aux frais par année:
 Privé: 25 %, jusqu'à CHF 4'500.–
 Demi-privé: 15 %, jusqu'à CHF 1'500.–
 Confort: 10 %, jusqu'à CHF 200.–
 Spécial familles (personnes vivant dans le même ménage): au maximum CHF 4'500.–

70 %, jusqu'à CHF 10'000.– par année

50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année

90 %

90 % d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base

90 %, jusqu'à CHF 500.– par année

90 %, jusqu'à CHF 300.– par année

50 %, jusqu'à CHF 300.– par secteur, jusqu'à CHF 600.– pour tous les secteurs par année

CHF 200.– par année

CHF 1'000.–, prestation unique

CHF 115'000.– par année, participation de CHF 100.– par cas

CHF 20'000.– par année

CHF 200.– par accouchement

Divisions privée, demi-privée, Confort chambre à un et à deux lits, commune en Suisse
 Participation aux frais par année:
 Privé: 25 %, jusqu'à CHF 4'500.–
 Demi-privé: 15 %, jusqu'à CHF 1'500.–
 Confort: 10 %, jusqu'à CHF 200.–
 Spécial familles (personnes vivant dans le même ménage): au maximum CHF 4'500.–

90 %, jusqu'à CHF 2'000.– par accouchement

CHF 70.– par jour, jusqu'à CHF 980.– par année
 CHF 105.– par jour, jusqu'à CHF 1'470.– par année

CHF 250.–

CHF 70.– par jour, jusqu'à 21 jours par année

CHF 20.– par jour, jusqu'à 21 jours par année

50 %, jusqu'à 12 entrées par année

CHF 35.– par jour, jusqu'à CHF 490.– par année
 CHF 70.– par jour, jusqu'à CHF 980.– par année

Jusqu'à CHF 100.– par année

70 %

90 %

ÖKK DEMI-PRIVE

comprend ÖKK PREMIUM + COMBI DEMI-PRIVÉ

90 % chez des médecins en Suisse et à l'étranger

50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année

90 %, médicaments hors liste

Division demi-privée en Suisse

50 %, jusqu'à CHF 50.– par jour

100 %

Division demi-privée d'un hôpital

70 %, jusqu'à CHF 10'000.– par année

50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année

90 %

90 % d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base

90 %, jusqu'à CHF 500.– par année

90 %, jusqu'à CHF 300.– par année

50 %, jusqu'à CHF 300.– par secteur, jusqu'à CHF 600.– pour tous les secteurs par année

CHF 200.– par année

CHF 1'000.–, prestation unique

CHF 115'000.– par année, participation de CHF 100.– par cas

CHF 20'000.– par année

CHF 200.– par accouchement

Division demi-privée en Suisse

90 %, jusqu'à CHF 2'000.– par accouchement

CHF 70.– par jour, jusqu'à CHF 980.– par année
 CHF 105.– par jour, jusqu'à CHF 1'470.– par année

CHF 250.–

CHF 70.– par jour, jusqu'à 21 jours par année

CHF 20.– par jour, jusqu'à 21 jours par année

50 %, jusqu'à 12 entrées par année

CHF 35.– par jour, jusqu'à CHF 490.– par année
 CHF 70.– par jour, jusqu'à CHF 980.– par année

Jusqu'à CHF 100.– par année

70 %

90 %

ÖKK PRIVE comprend ÖKK PREMIUM + COMBI PRIVÉ	ÖKK GLOBAL comprend ÖKK PREMIUM + COMBI GLOBAL
90 % chez des médecins en Suisse et à l'étranger	90 % chez des médecins en Suisse et à l'étranger
50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année	50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année
90 %, médicaments hors liste	90 %, médicaments hors liste
Division privée en Suisse	Division privée dans le monde entier
50 %, jusqu'à CHF 50.– par jour	50 %, jusqu'à CHF 50.– par jour
100 %	100 %
Division privée d'un hôpital	Division privée d'un hôpital
70 %, jusqu'à CHF 10'000.– par année	70 %, jusqu'à CHF 10'000.– par année
50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année	50 %, jusqu'à CHF 1'000.– par année
90 %	90 %
90% d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base	90% d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base
90 %, jusqu'à CHF 500.– par année	90 %, jusqu'à CHF 500.– par année
90 %, jusqu'à CHF 300.– par année	90 %, jusqu'à CHF 300.– par année
50 %, jusqu'à CHF 300.– par secteur, jusqu'à CHF 600.– pour tous les secteurs par année	50 %, jusqu'à CHF 300.– par secteur, jusqu'à CHF 600.– pour tous les secteurs par année
CHF 200.– par année	CHF 200.– par année
CHF 1'000.–, prestation unique	CHF 1'000.–, prestation unique
CHF 125'000.– par année, participation de CHF 100.– par cas	Couverture intégrale des coûts, participation de CHF 100.– par cas
CHF 20'000.– par année	CHF 20'000.– par année
CHF 200.– par accouchement	CHF 200.– par accouchement
Division privée en Suisse	Division privée dans le monde entier
Couverture intégrale des coûts	Couverture intégrale des coûts
CHF 90.– par jour, jusqu'à CHF 1'260.– par année	CHF 110.– par jour, jusqu'à CHF 1'540.– par année
CHF 135.– par jour, jusqu'à CHF 1'890.– par année	CHF 165.– par jour, jusqu'à CHF 2'310.– par année
CHF 250.–	CHF 250.–
CHF 90.– par jour, jusqu'à 21 jours par année	CHF 110.– par jour, jusqu'à 21 jours par année
CHF 30.– par jour, jusqu'à 21 jours par année	CHF 40.– par jour, jusqu'à 21 jours par année
50 %, jusqu'à 12 entrées par année	50 %, jusqu'à 12 entrées par année
CHF 45.– par jour, jusqu'à CHF 630.– par année	CHF 55.– par jour, jusqu'à CHF 770.– par année
CHF 90.– par jour, jusqu'à CHF 1'260.– par année	CHF 110.– par jour, jusqu'à CHF 1'540.– par année
Jusqu'à CHF 100.– par année	CHF 100.– par année
70 %	70 %
90 %	90 %

ÖKK

AVEC ÖKK, LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

0800 838 000

OFFRE EN LIGNE

www.oekk.ch

MAIL

info@oekk.ch